

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2022**

Lundi, le 5 décembre 2022, se tient au lieu et à l'heure habituels, la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de M. le maire Germain Grenon.

Sont présents:	M. le conseiller	Gérald Morin
	Mme la conseillère	Geneviève Migneault
	M. le conseiller	Pierre Girard
	M. le conseiller	André Dufour
	M. le conseiller	Marc-André Guay
	M. le conseiller	Richard Sirois

M. Daniel Hudon, greffier-trésorier et directeur général, assiste aussi à la séance.

314-2022

### **Lecture et acceptation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du lundi, 5 décembre 2022.**

#### **1.0 MOT DE BIENVENUE.**

#### **2.0 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI, 5 DÉCEMBRE 2022.**

#### **3.0 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX.**

**3.1** Séance ordinaire du 7 novembre 2022;

**3.2** Séance spéciale du 21 novembre 2022;

**3.3** Séance spéciale du 28 novembre 2022

#### **4.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE.**

**4.1** Dépôt – Déclaration d'intérêts pécuniaires – Élus;

**4.2** Registre – Déclaration de l'élu pour dons, marques d'hospitalité ou avantages reçus;

**4.3** Mainlevée – Acte de vente – 76, rue de Méribel – Autorisation de signature;

**4.4** Refinancement du Règlement #472 et financement des Règlements #506 et #527 - Résolution de concordance et de courte échéance;

**4.5** Refinancement du Règlement #472 et financement des Règlements #506 et #527 – Adjudication;

**4.6** Acceptation des travaux – Chemin de la Traverse.

**5.0 HYGIÈNE DU MILIEU.**

**5.1** Dépôt – Bilan de l'eau;

**5.2** Contrôle contre les insectes piqueurs – Étude des soumissions.

**6.0 CORRESPONDANCE.**

**7.0 AFFAIRES NOUVELLES.**

**7.1** Développement Falardeau – Sentiers – Résolution d'appui;

**7.2** Renovations – Hôtel-de-ville – Mandat – Honoraires;

**7.3** Aide-financière – Érablières Bras-du-Nord;

**7.4** Manquement – Contrat de déneigement;

**7.5** Motion de remerciements – Entrepreneurs locaux;

**7.6** Avocats – Mandat;

**7.7** Tournoi de hockey – Glaces.

**8.0 ACCEPTATION DES COMPTES**

**PÉRIODE DE QUESTIONS.**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du lundi, 5 décembre 2022, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

**315-2022**

**Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022.**

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Morin, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022, soit et est accepté. Adopté à l'unanimité des conseillers(ère).

**316-2022**

**Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 21 novembre 2022.**

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay, et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 21 novembre 2022, soit et est accepté. Adopté à l'unanimité des conseillers(ère).

317-2022

**Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 28 novembre 2022.**

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois, et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 28 novembre 2022, soit et est accepté. Adopté à l'unanimité des conseillers(ère).

**Dépôt – Déclaration d'intérêts pécuniaires – Élus.**

Dépôt lors de la présente séance des déclarations d'intérêts pécuniaires reçues de tous les membres du conseil.

**Registre – Déclaration de l'élu pour dons, marques d'hospitalité ou avantages reçus.**

M. le greffier-trésorier et directeur général Daniel Hudon dépose conformément à l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le registre public des déclarations de l'élu pour dons, marques d'hospitalité ou avantages reçus depuis le dépôt du registre précédent en décembre 2021.

318 - 2022

**Mainlevée – 76, de Méribel – Autorisation de signature.**

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau donne mainlevée relativement à l'acte de vente # 25 550 828; et que M. le greffier-trésorier et directeur général Daniel Hudon soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la présente. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

**Refinancement du Règlement #472 et financement des Règlements #506 et #527 – Résolution de concordance et de courte échéance.**

**CONSIDÉRANT** que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués, la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 403 200 \$ qui sera réalisé le 12 décembre 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$	Projets
472	1 037 500 \$	Place des Fondateurs
506	150 020 \$	Rue du Planeur
527	215 680 \$	Conversion- DEL

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence.

**CONSIDÉRANT** que conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéro 472 et 527, la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu :

- que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :
  1. les billets seront datés du 12 décembre 2022;
  2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 juin et le 12 décembre de chaque année;
  3. les billets seront signés par le maire et le greffier-trésorier et directeur général;
  4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023	88 600 \$	
2024	93 600 \$	
2025	99 100 \$	
2026	104 800 \$	
2027	110 900 \$	(à payer en 2027)
2027	906 200 \$	(à renouveler)

- que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéro 472 et 527 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 12 décembre 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

320 - 2022

**Refinancement du Règlement #472 et financement des Règlements#506 et #527 – Adjudication.**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a demandé, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 décembre 2022, au montant de 1 403 200 \$ ;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**1. CAISSE DESJARDINS DE LA RIVE-NORD DE SAGUENAY**

88 600 \$	4,77000 %	2023
93 600 \$	4,77000 %	2024
99 100 \$	4,77000 %	2025
104 800 \$	4,77000 %	2026
1 017 100 \$	4,77000 %	2027

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,77000 %

**2. BANQUE ROYALE DU CANADA**

88 600 \$	4,87000 %	2023
93 600 \$	4,87000 %	2024
99 100 \$	4,87000 %	2025
104 800 \$	4,87000 %	2026
1 017 100 \$	4,87000 %	2027

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,87000 %

## 1. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

88 600 \$	5,05000 %	2023
93 600 \$	4,85000 %	2024
99 100 \$	4,75000 %	2025
104 800 \$	4,75000 %	2026
1 014 100 \$	4,65000 %	2027

Prix : 98,43500 Coût réel : 5,08554 %

**CONSIDÉRANT** que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE LA RIVE-NORD DE SAGUENAY est la plus avantageuse.

### **POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. le conseiller Marc-André Guay, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu :

- que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE LA RIVE-NORD DE SAGUENAY pour son emprunt par billets en date du 12 décembre 2022 au montant de 1 403 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéro 472, 506 et 527. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;
- que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

321 - 2022

### **Programme d'aide à la voirie locale \_ Approbation des dépenses 2022 - Chemin de la Traverse.**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

- CONSIDÉRANT** que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
- CONSIDÉRANT** que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- CONSIDÉRANT** que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
- CONSIDÉRANT** que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
- CONSIDÉRANT** que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- CONSIDÉRANT** que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;
- CONSIDÉRANT** que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;
- CONSIDÉRANT** que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

**POUR CES MOTIFS:**

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau approuve les dépenses d'un montant de 42 647,24 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

**Dépôt – Bilan de l'eau.**

Le rapport 2022 sur la gestion de l'eau potable a été remis aux membres du conseil et déposé lors de la présente séance.

**Contrôle contre les insectes piqueurs – Étude des soumissions.**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a procédé à un appel d'offres public pour le contrôle biologique des insectes piqueurs pour l'année 2023 et potentiellement les années 2024 et 2025 ;

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues :

	Conseiller Forestier Roy inc.	GDG Environnement
2023	123 896,00 \$	143 143,87 \$
2024	123 896,00 \$	147 438,20 \$
2025	<u>123 896,00 \$</u>	<u>151 861,35 \$</u>
	371 688,00 \$	442 443,42 \$

**CONSIDÉRANT** les pointages obtenus par les soumissions conformes évaluées :

- Conseiller Forestier Roy inc. 100.00 points
- GDG Environnement 85.61 points

**CONSIDÉRANT** que toutes les soumissions reçues ont été jugées conformes.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau retienne, conformément aux dispositions du Code municipal, la soumission conforme ayant reçue le meilleur pointage, soit:

- Conseiller Forestier Roy inc.  
2023 123 896,00 \$ 100 points

et potentiellement :

2024	123 896,00 \$
2025	123 896,00 \$

et mandate cette firme afin d'effectuer, le cas échéant, les demandes nécessaires à l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour les 3 années potentielles de ce contrat ; et que M. le maire Germain Grenon et M. le greffier-trésorier et directeur général Daniel Hudon soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document découlant de la présente. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).



## **Correspondance.**

- 1)** Le 12 octobre 2022, M. Olivier Liberge, cofondateur d'Ozero Solutions, informant la Municipalité de leur offre d'équipements pour les stations de lavage de bateaux et l'invitant à discuter de l'état de la situation lors d'une consultation (sans frais).
- 2)** Le 7 novembre 2022, Mme Érika Desjardins-Dufresne, directrice générale de la fiscalité et de l'évaluation foncière au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, informant la Municipalité de l'approbation de la proportion médiane (100 %) et du facteur comparatif (1.00) du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2023.
- 3)** Le 7 novembre 2022, le Ministère de la Sécurité publique du Québec, transmettant à la Municipalité l'avis aux fins de prévisions budgétaires pour l'année 2023 pour les services de la Sûreté du Québec. (827 343\$).
- 4)** Le 7 novembre 2022, M. Ghislain Dubé, propriétaire du 744, embranchement #12 du lac Clair, et son voisin M. Jean-Claude Savard, résidant au 750, embranchement #12 du lac Clair, demandant à la Municipalité la possibilité d'acheter la bande de terrain appartenant à la municipalité (lot 5 913 838) d'une largeur d'environ 6 mètres située entre leur propriété au prix de 12 500\$.
- 5)** Le 12 novembre 2022, M. Jacques Demers, président de la FQM, informant la Municipalité du renouvellement de l'adhésion 2023 à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) au montant de 3 853,31\$ qui sera payé par notre MRC.
- 6)** Le 14 novembre 2022, Mme Denise Guay, résidante au 716, embranchement #12 du lac Clair, suggérant à la Municipalité de faire l'installation d'un miroir de circulation à l'intersection du Chemin du lac Emmuraillé et de l'embranchement #12 du lac Clair, sur le côté gauche (poteau électrique) afin que les automobilistes voient si une voiture s'engage à cette intersection.
- 7)** Le 14 novembre 2022, Mmes Dominique Massie et Isabelle Lampron et le Dr Jean-Claude Dessau de l'Association pulmonaire du Québec, sollicitant la participation de la Municipalité à leur campagne Villes et Municipalités contre le radon dont le but est principalement de sensibiliser les citoyens au danger bien réel que le radon représente pour leur santé.
- 8)** Le 21 novembre 2022, Mme Cynthia Larouche, directrice et Mme Doris Lavoie, présidente du Groupe d'Action Communautaire de Falardeau, demandant à la Municipalité un support financier pour le coût du loyer servant au Comptoir Communautaire pour l'année 2022-2023 (10 152\$).
- 9)** Le 23 novembre 2022, Mme Suzanne Lavallée et M. Réjean Morissette, propriétaires du 167, rue de Banff, demandant à la Municipalité la possibilité d'acheter une partie de terrain (lot # 5 913 468 P), afin de régulariser l'implantation de leur bâtiment accessoire.
- 10)** Le 23 novembre 2022, Mme Lisette Thibeault, du club Falardien, sollicitant une aide financière de la Municipalité pour pouvoir offrir une fête de Noël aux personnes âgées.
- 11)** Le 29 novembre 2022, M. Francis St-Onge, président du Festival MAHG de Saint-Ambroise et Falardeau demandant à la Municipalité que soit offert un service de bar avec une cotisation sur les consommations vendues, ou de pouvoir utiliser l'espace bar avec l'aide de leurs bénévoles pour leur 11<sup>e</sup> édition du Festival MAHG qui aura lieu les 11 et 12 février 2023 au Centre sportif Réjean Tremblay.

- 12) Le 29 novembre 2022, M. Michaël Tremblay, propriétaire du 1000, lac de la Roche, sollicitant une aide financière de la Municipalité pour le déneigement du chemin qui mène aux 2 érablières de ce secteur.
- 13) Le 30 novembre 2022, M. Doug Ettinger, président-directeur général de Postes Canada, informant la Municipalité de leur programme et services et l'invitant à se rendre sur leur site Internet : [postescanada.ca/servicespetitesentreprises](http://postescanada.ca/servicespetitesentreprises), pour en savoir plus sur leurs services.
- 14) Le 30 novembre 2022, M. Michel Bouchard, président de l'Association des propriétaires du Bras-du-Nord, Lac limony et Lac Guylaine, sollicitant une résolution d'appui de la Municipalité afin de présenter une demande d'aide financière à la M.R.C du Fjord-du -Saguenay dans les cadres du programme « Fonds de gestion et mise en valeur du territoire » afin d'améliorer l'accès à leur secteur de villégiature, et demandant une aide financière de 2 000\$ à la Municipalité pour constituer la mise de fonds provenant du milieu.
- 15) Le 1<sup>er</sup> décembre 2022, M. Alexandre Gendron, du Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, informant la Municipalité qu'un ou plusieurs secteurs d'intervention de récolte de bois supplémentaires ont été planifiés à l'intérieur des limites de la municipalité et demandant de leur faire part de nos préoccupations au plus tard le 14 décembre 2022 à ce sujet.

**323-2022**

**Vente de terrain – Partie du lot 5 913 838 – Autorisation de signatures.**

---

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Morin, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau refuse de vendre la parcelle de terrain d'environ 72.58 m<sup>2</sup> appartenant à la municipalité et située entre le 744 et le 750 lac-Clair embranchement #12.

Pour : M. Gérald Morin	Contre : M. André Dufour
Mme Geneviève Migneault	
M. Pierre Girard	
M. Marc-André Guay	
M. Richard Sirois	

Adoptée à la majorité des conseillers(ère).

**324-2022**

**Intersection – Chemin lac Emmuraillé et embranchement #12 lac-Clair – Ajout d'un miroir de circulation.**

---

**CONSIDÉRANT** la demande reçue le 14 novembre de Mme Denise Guay, résidant au 716, embranchement #12 du lac Clair, suggérant l'installation d'un miroir de circulation à l'intersection du chemin du lac-Emmuraillé et de l'embranchement #12 du lac-Clair

**POUR CE MOTIF:**

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau procède à l'achat et à l'installation d'un miroir de circulation à l'intersection du chemin du lac-Emmurailé et de l'embranchement #12 du lac-Clair. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

**325-2021**

**Comptoir multi-services – Aide financière.**

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par Mme la conseillère Geneviève Migneault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse au Groupe d'action communautaire une aide financière de 10 152 \$ pour aider au paiement du coût annuel pour le loyer du Comptoir multi-service pour l'année 2022-2023. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

**326-2022**

**Vente de terrain – Partie du lot 5 913 468-P – Autorisation de signatures**

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise la vente d'un terrain (partie du lot 5 913 468-P) d'une superficie approximative d'environ 3 mètres carrés au prix unitaire de 47.58\$/m<sup>2</sup> excluant les taxes et honoraires qui sont à la charge de l'acquéreur; et que M. le maire Germain Grenon et M. le greffier-trésorier et directeur général Daniel Hudon soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la présente. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

**327-2022**

**Le club Falardien – Noël de aînés 2022 – Aide financière.**

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu qu'une aide financière de 100 \$ soit versée au club Falardien, afin d'aider au financement de la fête de Noël des aînés qui aura lieu le 10 décembre 2022. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

**328-2022**

**Festival MAHG de Falardeau 2023 – Service de Bar.**

Il est proposé par M. le conseiller Marc-André Guay, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise la régisseuse des loisirs à prendre entente avec le Comité organisateur du Festival MAHG de Falardeau

concernant le service de bar, sous réserve des modalités légales applicables pour la 11<sup>e</sup> édition du Festival MAHG qui aura lieu les 11 et 12 février 2023. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

**329-2022**

**Association des propriétaires du Bras-du-Nord, lac Limony et lac Guylaine – Résolution d'appui – Amélioration de l'accès au secteur.**

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau appuie l'Association des propriétaires du Bras-du-Nord, lac Limony et lac Guylaine, dans sa démarche auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre du Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire (Fonds villégiature) dans le but d'améliorer l'accès au secteur. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

**330-2022**

**Appui -Programme d'aide – Développement Falardeau.**

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que Municipalité de Saint-David-de-Falardeau appuie la demande d'aide financière de Développement Falardeau dans sa démarche auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre du Programme « Fonds de mise en valeur des TPI – Appel de projets 2022 ». Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

**331-2022**

**Réaménagement – Hôtel-de-ville – Ingénierie.**

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Morin, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte la proposition d'honoraires d'ingénierie de 76 800\$ excluant les taxes, reçue de la firme Unigec pour les travaux de rénovation et de réaménagement de l'hôtel-de-ville; le tout sous réserve de l'approbation du règlement d'emprunt qui sera adopté à cet effet. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

**332-2022**

**Réaménagement – Hôtel-de-ville – Architecture.**

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par Mme la conseillère Geneviève Migneault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte la proposition d'honoraires d'architecture de 33 615\$ excluant les taxes, reçue de la firme Atelier FAA (M. Luc Fortin, architecte) pour les travaux de rénovation et de réaménagement de l'hôtel-de-ville; le tout sous réserve de l'approbation du règlement d'emprunt qui sera adopté à cet effet. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

333-2022

**Association – Érablières – Bras-du-Nord – Entretien des chemins d’hiver – Aide financière.**

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accorde une aide financière de 727.31\$ à l’Association des érablières du Bras-du-Nord pour aider à l’entretien des chemins de ce secteur. Adopté à l’unanimité des conseillers (ère).

334-2022

**Entretien des chemins d’hiver – Construction de l’Est – Contrat de déneigement - Manquements.**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-David-de-Falardeau a confié l’entretien d’hiver de près de 110 km de routes, rues et chemins à Construction de l’Est ;

**CONSIDÉRANT** la résolution 312-2022 par laquelle la municipalité donnait le 28 novembre dernier un premier avis de défauts concernant de nombreux manquements aux obligations contractuelles de Construction de l’Est ;

**CONSIDÉRANT** qu’entre le 28 novembre 2022 et le 5 décembre 2022, il a été constaté certains manquements dont :

- Omission des obligations de l’entrepreneur;
- Retard indu dans l’exécution;
- Non-respect de la quantité minimale de machinerie exigée.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau, conformément à la section 4 du devis faisant partie du contrat

- autorise l’application des pénalités prévues pour les manquements constatés et les déduit des paiements dus à Construction de l’Est;
- donne à Construction de l’Est par la présente résolution le « Second avis de défauts » prévu à l’article 4.4.2.2. du contrat;

### **Reproches à l'entrepreneur**

- Ne dispose pas de la machinerie fonctionnelle prévue au contrat;
- A omis de réaliser les travaux;
- Ne dispose pas de la main-d'œuvre (chauffeurs) pour opérer ses équipements;

### **Correctifs à apporter**

- S'assurer d'avoir en tout temps la machinerie fonctionnelle prévue au contrat;
- Planifier et organiser les travaux à réaliser;
- Prendre les moyens nécessaires pour trouver, engager et conserver la main d'œuvre nécessaire;

- et informe Construction de l'Est « que le réception d'un 3<sup>ième</sup> avis de défauts aura pour conséquence de mettre fin au contrat d'entretien d'hiver à charge par l'entrepreneur de rembourser à la municipalité les coûts encourus pour faire finaliser par un nouvel entrepreneur le contrat de l'année en cours, ainsi que tous dommages, frais, loyaux coût, etc... »

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

### **Motion de remerciements – Entrepreneurs locaux – Aide au déneigement**

M. le maire Germain Grenon présente, aux noms des membres du conseil municipal et en son nom personnel, une motion de remerciements à l'attention des entrepreneurs locaux pour leur aide essentielle dans les dernières semaines afin d'assurer des conditions de circulation minimalement sécuritaires aux utilisateurs dans le contexte des lacunes et manquements importants de notre entrepreneur en déneigement et en profitant aussi pour remercier les employés des travaux publics pour leurs efforts importants pour minimiser les impacts négatifs de cette situation pour l'entretien des chemins d'hiver.

335-2022

### **Services professionnels – Avocats - Mensualités.**

**CONSIDÉRANT** l'offre de services reçue de M<sup>e</sup> Gaston Saucier, exerçant sa profession d'avocat au bureau de Robinson, Sheppard, Shapiro;

**CONSIDÉRANT** que M<sup>e</sup> Gaston Saucier fournit les services de conseils juridiques à la municipalité depuis plusieurs années;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire accepter l'offre de service de M<sup>e</sup> Gaston Saucier;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Morin, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte pour l'année 2023 l'offre de services professionnels reçue le 8 novembre 2022 de M<sup>e</sup> Gaston Saucier soit, sommairement, moyennant une mensualité de 550\$ excluant les taxes :

- Tout avis juridique oral ou écrit, à la demande du maire, du directeur général et greffier-trésorier ou du responsable de l'émission des permis et certificats;
- Préparation de tout projet de règlement, résolution ou avis de motion jugé nécessaire par le conseil, le maire, le directeur général et greffier-trésorier;
- Rencontre aux bureaux de la firme avec le maire, le directeur-général et greffier-trésorier et/ou le responsable de l'émission des permis et certificats pour tout avis ou toute information à caractère général.

Tout autre service requis se réalisant pour l'année 2023 aux taux horaires ci-bas :

- Gaston Saucier 280 \$
- Julia Boivin Desgagné 185 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

**336-2022**

**Tournoi de St-David-de-Falardeau – Tarification – Glace.**

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte une tarification réduite à 40\$/heure pour la location des glaces de l'aréna pour le tournoi de curling qui aura lieu les 3,4 et 5 février 2023. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

**Acceptation des comptes – Au 5 décembre 2022.**

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que les dépenses suivantes soient et sont acceptées ; et que M. le greffier-trésorier et directeur général Daniel Hudon soit et est autorisé à en faire le paiement.

42024 – Lavoie Marco	655.52 \$
42025 – Asphaltage Sardax Paysage	7 911.43
42026 – Bouchard Jocelyn	105.00
42027 – Dépanneur St-David enr.	957.15
42028 – Hudon Daniel, M.	519.62
42029 – Hydro Québec	1 180.94
42030 – Larouche Fabien, M.	105.00
42031 – Storrer Loïc	130.00
42032 – Gagnon David, Dufour Hugo	1 273.45
42033 – Commission des loisirs de Falardeau	290.06
42034 – Déneigement H.P. Grenon	209.20
42035 – Dépanneur St-David enr.	749.95
42036 – Harvey William	139.00
42037 – Hydro Québec	1 069.17
42038 – Maison de soins palliatifs du Saguenay	100.00
42039 – Ministère du Revenu du Québec	174.33
42040 – Videotron S.E.N.C.	180.98
42041 – 9190-0738 Québec inc	764.75
42042 – Asphaltage Ultra	27 500.00
42043 – Association des prop. Village alpin	9 000.00
42044 – Bell Canada	866.17
42045 – Corps de cadets 2864	2 000.00
42046 – Déneigement H.P Grenon	4 690.50
42047 – Dépanneur St-David enr	910.30
42048 – Les Entreprises APVA	1 550.00
42049 – Fondation Lynda Gauthier	500.00
42050 – Hydro Québec	13 428.03
42051 – JRM excavation	3 362.08
42052 – JRM excavation	7 198.33
42053 – Tremblay, Benoît	120.00
42054 – Videotron S.E.N.C.	380.41
42055 – Annulé	0.00
42056 – Gauthier Esther, Gauthier Pierre	562.87
42057 – Bell Canada	372.53
42058 – Cancer Saguenay	100.00
42059 – Clowns Thérapeutiques Saguenay	100.00
42060 – Dépanneur St-David enr.	735.80
42061 – Fortin Carol, M.	300.00
42062 – Hydro Québec	6 257.11
42063 – Larouche Josué, M.	348.00
42064 – Mercier Germain, M.	348.00
42065 – Municipalité de Falardeau	158.11
42066 – Simard Étienne, M.	348.00



42067 – Vidéotron S.E.N.C.	57.86
42068 – Gagnon Bruno	619.71
42069 – 9190-0738 Québec inc.	75 457.69
42070 – Accès soudure	377.12
42071 – ADT Canada inc.	113.65
42072 – Allard Francine, Mme	392.51
42073 – Archambault	1 183.00
42074 – Asphalte Ultra	11 095.37
42075 – Asphalte Henri Laberge	213 687.08
42076 – Astus inc.	1 963.67
42077 – Axchem Canada LTD.	6 649.09
42078 – Blackburn et Blackburn inc.	403.17
42079 – Bouchard, Jocelyn	461.85
42080 – Capitale gestion financière	31.80
42081 – CAUCA (Centre d'expertise multiservice)	2.19
42082 – C.R.S.B.P. Saguenay Lac St-Jean	87.18
42083 – Annulé	0.00
42084 – Annulé	0.00
42085 – Annulé	0.00
42086 – Centre du bricoleur (Le)	6 255.06
42087 – CIMCO Réfrigération	2 370.04
42088 – Construction J.R. Savard	41 875.66
42089 – Coopérative Nationale de	1 300.37
42090 – Déneigement H.P. Grenon inc.	15 085.85
42091 – Dépanneur St-David enr	583.78
42092 – Duchesne Gaston, entrepreneur	1 513.36
42093 – Emond Lynda, Mme	90.44
42094 – Encreco inc	110.33
42095 – Énergère, solutions écoénergétiques	140 260.00
42096 – Englobe Corp.	49 389.93
42097 – Équipements ind. Barsatech	1 579.47
42098 – Eurofins Environex	173.84
42099 – Everguard, incendie-sécurité	98.82
42100 – Annulé	0.00
42101 – Excavation Claude Larouche inc.	25 990.09
42102 – Experts-conseils Aqua Ter-eau inc.	8 968.05
42103 – Extermination Tremblay et Lemieux inc.	160.39
42104 – Extincteurs Saguenay Lac-St-Jean inc.	611.28
42105 – Fonds d'information sur le territoire	65.00
42106 – Fourrière intermunicipale Saguenay inc.	114.98
42107 – Fournitures de bureau M.S.	248.30
42108 – Gazon Savard inc.	16.09
42109 – Gesticonfort inc.	9 063.47
42110 – Global TI / Bell	454.15
42111 – GLS Logistics Systems Canada ltd	41.61
42112 – Grenon Germain	58.01
42113 – Groupe Construction des monts	15 236.20
42114 – Hetek Solutions inc.	319.87
42115 – Hydro Québec	7 266.35
42116 – Inter-lignes	291.71
42117 – Javel Bois-Frans inc.	1 194.48

42118 – Jean Leclerc excavation inc.	3 319.91
42119 – JRM excavations	4 024.12
42120 – K+S sel windsor ltée	8 605.19
42121 – Lignes du Fjord inc.	1 437.47
42122 – Location d'équipements Saint-Honoré	68.99
42123 – Mercier Germain, M.	13.00
42124 – Ministre des finances	297.78
42125 – Ministère du Revenu du Québec	25 256.62
42126 – Municipalité de St-Honoré	1 139.30
42127 – Norda Stelo	747.58
42128 – Nord-Flo	248.93
42129 – Nutrinor	882.43
42130 – Les Plomberies Rochefort	1 619.43
42131 – Portes de garage Saguenay Balzac	443.96
42132 – Portes et fenêtres L.G.C. inc.	269.02
42133 – Produits énergétiques Gal inc.	1 366.23
42134 – Produits sanitaires Belley	258.52
42135 – Produits B.C.M.	1 355.20
42136 – Produits sanitaires Lépine inc.	948.18
42137 – Quincaillerie Bridéco ltée	1 490.70
42138 – Receveur général du Canada	9 395.36
42139 – Régis des matières résiduelles	12 652.67
42140 – Réparation Electropotvin	309.23
42141 – Robinson, Shepard, Shapiro, avocats	615.12
42142 – Samson et frères inc.	30 077.46
42143 – Sanidro inc.	8 990.38
42144 – Services Matrec	11 330.53
42145 – Services d'éclairage R.M.	1 730.77
42146 – Services techniques S.D.	3 958.02
42147 – Signis inc.	265.59
42148 – Société Canadienne des postes	562.77
42149 – S.P.I. sécurité inc..	700.34
42150 – SP médical	429.77
42151 – SSQ, société d'assurance-vie inc.	7 225.19
42152 – Station-service Mercier et frères inc.	1 033.22
42153 – Annulé	0.00
42154 – Transporteurs en vrac de Chicoutimi	39 316.47
42155 – Uniréso télécom inc.	195.35
42156 – Valineige SA	18 640.57
42157 – Ville d'Alma	4 658.86
42158 – WSP Canada inc	1 358.14

M. le maire Germain Grenon n'enregistre pas son vote sur cette résolution en invoquant l'article 164 du Code municipal, 300 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

Je, soussigné, greffier-trésorier et directeur général, certifie par la présente, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites sont autorisées par le conseil de la susdite municipalité.

Daniel Hudon  
Greffier-trésorier et directeur général

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE à 21 h 08**

**Je, Germain Grenon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**

**M. GERMAIN GRENON  
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER**